



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 octobre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 novembre 2005

**Reversement du solde du Contrat Temps Libre 2004 de la CAF des
Deux-Sèvres aux associations agissant pour la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2005

**Animation Socio-éducative et Culturelle Reversement du solde du Contrat Temps Libre 2004 de la CAF
des Deux-Sèvres aux associations agissant pour la Ville de Niort**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 11 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Le Contrat Temps Libre est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la C.A.F. et une commune.

Le contrat a été signé en 2000 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Ce contrat a permis de créer, de développer et d'améliorer les actions et activités collectives de loisirs et de vacances, les temps libres des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans.

Une prolongation d'une année a été contractualisée en 2003 afin d'effectuer une évaluation de la politique socio-éducative de la Ville et bâtir un nouveau schéma de développement.

Malgré le travail conséquent entrepris par les services de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mairie de Niort, l'écriture du schéma de développement n'a pu se faire.

Un avenant n°2, accepté au Conseil Municipal du 17 décembre 2004, reconduit pour la période du 1/1/04 au 31/12/04 le Contrat Temps Libre sans action nouvelle, afin de permettre le redémarrage du contrat, sur de nouvelles bases, en 2005.

La Ville de Niort a fait appel à des opérateurs associatifs suite à l'examen des dossiers et conformément aux engagements figurant au Contrat Temps Libre. La C.A.F. a versé à ce jour **le solde** au titre de la prestation du Contrat Temps Libre pour l'exercice 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder au reversement des cofinancements délivrés par la C.A.F. à la Ville de Niort, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage du Contrat Temps Libre, pour les actions menées par les associations ci-dessous définies, et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions passées avec elles :

Maison Communale de la Citoyenneté de Cholette

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **23 059,30 euros**

Pour les actions suivantes :

- Espace jeunes
- Séjours

Maison Communale de la Citoyenneté du Port

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **20 939,78 euros**

Pour les actions suivantes:

- Accueil Jeunes
- Séjours

Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **8 579,87 euros**

Pour les actions suivantes:

- Accueil jeunes
- Séjours
- CLSH ados

Maison Communale de la Citoyenneté de Goise

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574 **15 298,18 euros**

Pour les actions suivantes:

- Espace jeunes
- Séjours

Office Municipal des Sports

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574

2 230,08 euros

Pour l'action suivante:

- Découverte du sport

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)